

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

ABSENTS : Josée Michelle AIBAR.

EXCUSES : néant

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : néant

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 février 2016

Communication n° 16.034 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de février 2016) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.035 : RESSOURCES HUMAINES : Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et création de l'indemnité dégressive

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 98.052 du 2 avril 1998 créant une indemnité exceptionnelle destinée à compenser la perte de salaire net générée par l'augmentation du taux de la CSG
- de créer une indemnité dégressive en application du décret sus-visé
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2016

Délibération n° 16.036 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif "emplois saisonniers" année 2016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver, pour l'année 2016, le principe de recours à des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité dans les conditions suivantes :

Grades	Fonctions	Durées en mois
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 1er échelon	Secrétariat	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 1er échelon	Agent d'entretien installations nautiques et centres de loisirs	21
Agent de maîtrise 2ème échelon (RI fonction 0,5)	Encadrement sur chantier d'utilité sociale	18
Educateur des APS 6 ^{ème} échelon – BEESAN (RI fonction 0,44)	Maître Nageur Sauveteur	9
Opérateur qualifié des APS 4 ^{ème} échelon – BNSSA (RI fonction 1)		9
		58

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2016

Délibération n° 16.037 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'approuver les créations et suppressions de poste ci-dessous :

Créations			Suppressions		
Nb	Cadre d'emplois	Service	Nb	Cadre d'emplois	Service
1	Rédacteur	Marchés publics	1	Adjoint administratif	Marchés publics

1	Adjoint administratif à temps complet	Conservatoire	0,5	Adjoint administratif	Conservatoire
			0,5	Adjoint administratif	Vie associative
1	Agent de police	CSU			
1	Adjoint technique	CSU			
1	Adjoint administratif	Formation	1	Rédacteur	Formation

-de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2016

Délibération n° 16.038 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire de la police municipale

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-D'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris de Monsieur Abdelnacer BOUTARFA, brigadier-chef principal à la police municipale, pour la période du 30 avril 2015 au 13 décembre 2015, soit 1 933,42 euros

-De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2016

Délibération n° 16.039 : AFFAIRES FINANCIERES : Suppression de la régie d'avances et de la régie de recettes auprès du cinéma "le Scénario"

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ De supprimer la régie d'avances et la régie de recettes du service du cinéma

Délibération n° 16.040 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Société DBP - Demande d'autorisation en vue d'exploiter des installations de négoce de produits chimiques dans le cadre de la régularisation du site 3 rue du Maconnais - Avis de la commune

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil municipal décide :

-D'émettre un avis favorable au dossier de régularisation de la situation administrative de la société DBP (Développement Bernard Plasencia) sous réserve du respect des prescriptions qui seront édictées par le commissaire enquêteur et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Délibération n° 16.041 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Loi sur l'eau - Bassins de rétention-infiltration « Minerve-Porte des Alpes » - Demande de renouvellement de l'autorisation - Avis de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ De donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, des bassins de rétention-infiltration « Minerve-Porte des Alpes » sur les communes de Bron et Saint-Priest.

Délibération n° 16.042 : URBANISME : Dénomination de voies - ZAC du Triangle

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de dénommer la VN1 et la VN3 : « **rue Maréchal Leclerc (1902-1947)** », modifiant ainsi son tracé, avec maintien de sa partie Sud mais suppression de sa partie Nord
- de dénommer la VN2 : « **rue André Pédrón – résistant et déporté (1909-1985)** »

Délibération n° 16.043 : URBANISME : ZAC BERLIET-Acquisition de la parcelle DZ 188 située place Steven Spielberg

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition par la Ville de la parcelle DZ 188, correspondant à l'aire de jeux réalisée sur la place Steven Spielberg, à titre gratuit
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 16.044 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Accompagnement des copropriétés pour la mise en place de sites de compostage collectif

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de dire que la fourniture des bacs de compostage est liée aux versements d'une somme de 80 € par bac
- d'approuver la convention cadre se rattachant à cet accompagnement en matière de développement durable
- d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire au bon déroulement du projet
- de dire que les recettes seront encaissées à l'article 7088

Délibération n° 16.045 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Reprise de l'animation du jardin potager le "bol d'air "et présentation des modalités de mise en oeuvre de l'action.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur du jardin
- d'approuver les modalités de mises en œuvre décrites préalablement
- de dire que la mise à disposition d'une parcelle individuelle est soumise à une contribution annuelle de 15 euros
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce projet
- de dire que les recettes seront encaissées à l'article 70328

Délibération n° 16.046 : ACTION SOCIALE : Adhésion à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Priest à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés (RFVAA)
- de dire que le montant de cette adhésion s'élève à 420 € pour l'année 2016
- de dire que le montant de cette dépense sera imputée à l'article 6281

Délibération n° 16.047 : ACTION SOCIALE : Epi San-priot - renouvellement de la convention et désignation des représentants de la ville

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De renouveler la convention avec l'association « EPI San-Priot » pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 Décembre 2018
- D'autoriser le maire à signer la dite convention
- D'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « EPI-San Priot »

Le conseil municipal a également procédé au scrutin public à l'élection de Mme Corsale et de Mme El-Faloussi en tant que représentantes titulaires de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association et de M.Burlat et de M.Villard en tant que représentants suppléants.

- Votants : 42
- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 8

Délibération n° 16.048 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention tripartite pour l'utilisation des installations sportives par le Lycée Fernand Forest

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la « Convention cadre tripartite d'utilisation des installations sportives pour l'E.P.S. obligatoire » d'une durée de trois ans, renouvelable deux fois, dans les mêmes conditions et pour la même durée.

Délibération n° 16.049 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle d'aide à la restructuration de l'Amicale Laïque Basket

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association AL Basket
- De dire que cette aide est attribuée en anticipation de la subvention municipale annuelle pour la saison 2016/2017 quel que soit le futur niveau du club.
- D'approuver la conclusion d'une convention d'engagement avec l'AL Basket définissant les obligations de la Ville et du club liées à l'assainissement de la situation financière de ce dernier.
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 16.050 : AFFAIRES CULTURELLES : Prolongation de la durée du contrat de délégation de service public du Château

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la prolongation du contrat de délégation de service public avec la Société d'Exploitation du Château de Saint-Priest (SECSP) pour une durée de 11 mois et demi, soit jusqu'au 31 mars 2017 afin de déterminer correctement une solution technique permettant de concilier les exigences liées au fonctionnement du service public délégué et les contraintes inhérentes à la réalisation de travaux de mise en conformité liées à la législation relative aux établissements recevant du public incombant au délégant.

- d'approuver l'avenant n°2 s'y rattachant et d'autoriser le maire à le signer
- d'approuver les dépenses correspondantes à la prolongation dudit contrat
- de dire que les recettes seront imputées aux articles 757 et 70878

Communication n° 16.051 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Avis et communications : présentation du rapport annuel 2014 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.052 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement public local

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser monsieur le maire à mener toute démarche auprès du fonds de soutien à l'investissement public local et notamment à constituer les dossiers de demande de subvention en relation avec les deux dossiers suivants :
 - Travaux de la cuisine centrale. Ces travaux de restructuration complète de l'équipement sont rendus nécessaires par l'accroissement récent et anticipé sur les 10 ans à venir de la population scolaire sur le territoire. Le projet est estimé à 3 millions d'euros
 - Création d'une maison de santé universitaire pluridisciplinaire dont le montant d'opération est de 1,6 million d'euros.

Délibération n° 16.053 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Versement d'une avance de trésorerie à l'association UNI EST

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 43 944 € à l'association UNIEST, association agréée par l'État en tant qu'organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen au regard du besoin de trésorerie auquel elle est confronté
- de dire que cette avance sera remboursée au plus tard après le versement du solde des crédits du Fonds Social Européen correspondant à la programmation 2015
- d'approuver la conclusion d'une convention formalisant cette avance de trésorerie
- d'autoriser le maire à signer la dite convention et tout document en relation avec le versement de cette avance
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 274

Délibération n° 16.054 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville telle que présentée et formalisée selon le tableau joint en annexe et résumé comme suit :

Section d'investissement : Avance de trésorerie pour l'association Uni-Est pour un montant de 43 944 €.

La séance est levée à 21h25

**Le Maire,
Gilles GASCON**